

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais

Compte rendu

Date : 15 novembre 2017
 Heure : 9h00 à 16h30
 Endroit : MRC de Pontiac à Campbell's bay

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Alain Auclair	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Alain Trudel	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood		X
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières		X
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X	
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO	X	
Frédéric Lussier	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCC		X
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais		X
John McDonnell	Groupe nature	SNAP Outaouais		X
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Paula Armstrong	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
François Larose	Groupe nature	PERO	X	
Régent Dugas	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau		X
Patrick Laliberté	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais	X	
Jean-François Larrivée	Groupe territoire	MRC de Papineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe premières nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe premières nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe premières nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe premières nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe premières nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre du 15 novembre 2017 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f.

Adopté le 1^{er} février 2018

Remplaçants :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Jean-Sébastien Perron	Matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X	

Personnes ressources et invités :

Nom	Organisme	Présent	Absent
Cathy Labrie	MFFP	X	
Marie-Ève de Ladurantaye	MFFP	X	
Deborah Powell	COO	X	
Raymond Barrette	MRC Pontiac	X	

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 13 septembre 2017
4. Suivi de la rencontre du 13 septembre 2017
 - a) Publication des avis de fermeture de ponts
 - b) Rexforêt
 - c) Journée d'information du 22 novembre 2017 La participation du public à la planification forestière – Volet stratégique
 - d) Suivi des actions
5. Nouvelles
6. Proposition de fusion de la grille de gestion des écarts et de la définition de modification substantielle (consultations mineures)
7. Suivi du comité sur les COS
8. Suivi du comité sur le PAFIT 2018-2023
9. Suivi de la rencontre du Groupe Nature avec M. Frédéric Doyon
10. Projets PADF
 - a) Projet Amélioration de l'accessibilité aux ressources naturelles et au territoire en forêt publique dans la région de l'Outaouais
 - b) Entérinement du projet du Collectif Bois Vivez votre classe en forêt!
 - c) Suivi des projets en cours
 - d) Propositions de projet
11. Présentation de la proposition de processus d'harmonisation opérationnelle
12. Divers
 - a) Transverse de cours d'eau temporaire vs RADF
13. Levée de la réunion

Compte rendu de la rencontre du 15 novembre 2017 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f.

Adopté le 1^{er} février 2018

1. Ouverture de la rencontre

M. Dugas souhaite la bienvenue à tous les participants.

Les participants se sont présentés plus tard au cours de la rencontre. M. Jean-Sébastien Perron remplace M. Charles St-Julien. Mme Deborah Powell est présente à titre d'observatrice.

2. Adoption de l'ordre du jour

TRGIRTO 201711-1

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, en laissant le point Divers ouvert, sur proposition de M. Jacques David, secondée de M. Abigaël Guénette.

3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 13 septembre 2017

M. Guénette a fait parvenir un courriel au coordonnateur le 24 novembre demandant que le libellé du procès-verbal soit modifié.

- Au point 9 - b) - TRGIRTO 201709-5, je crois que les frais ont mal été rapportés par écrit. Je ne pense pas que nous ayons discuté des clauses sur «les coûts supplémentaires éventuels (contribution équivalente à celle de la SEPAQ)» lors la rencontre. Bien que cela puisse faire partie d'une entente possible, comme cela n'a pas été discuté lors de la rencontre j'aimerais que cette partie soit effacée.

M. Barrette indique que cette information avait été donnée lors de la rencontre. Les coûts supplémentaires dont il a été question ont trait à la contribution du promoteur. Le coût du projet de la SEPAQ dépassait l'aide financière demandée. Dans le montage financier du projet, la différence de coûts supplémentaires était couverte par la SEPAQ. Si des ZEC ou des pourvoiries souhaitent présenter un projet de frayères à doré similaires à celui de la SEPAQ, ils devront assumer eux aussi une part des coûts de leur projet.

- De plus, la phrase «Sans augmenter le coût de ce projet, M. Lussier sera invité à contacter les représentants des ZECs et des pourvoiries...» est trop évasive, et je ne crois pas que cela reflète l'entente que nous avons eue lors de la rencontre. Il faudrait plutôt écrire cette phrase «... M. Lussier devra inviter les représentants des ZECs et des pourvoiries...»

La résolution a été adoptée à la majorité sans que cette précision ait été mentionnée. C'est après l'adoption de la résolution que certains membres ont suggéré d'inviter M. Lussier à contacter les représentants des ZEC et des pourvoiries.

TRGIRTO 201711-02

Le compte rendu de la rencontre du 13 septembre 2017, tenue à la salle de l'Agora 2 et 3 du carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais à Gatineau, est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Alain Lacoste, secondée de M. Jacques David tel que libellé.

4. Suivi de la rencontre du 13 septembre 2017

a) Publication des avis de fermeture de ponts

Mme Labrie annonce que les avis de fermeture de ponts seront transmis par communiqué par la personne responsable des communications au ministère. Ce communiqué précisera les coordonnées GPS (latitude, longitude) des ponts fermés. Les avis de fermeture de pont seront publiés sur le site de la TRGIRTO. Des informations seront ajoutées sur ce site afin d'expliquer comment repérer, grâce aux coordonnées GPS, les infrastructures fermés sur la carte Interactive du site de la TRGIRTO.

M. Chartier mentionne que pour faciliter la recherche des avis de fermeture de pont reçus, chaque avis devrait porter comme nom de fichier le numéro du pont fermé (document pdf).

Les réouvertures de ponts devraient aussi faire l'objet d'un communiqué.

b) Rexforêt

Le directeur régional Outaouais/Laurentides-Lanaudière de Rexforêt sera présent lors de la rencontre de la TRGIRTO du 31 janvier 2018. M. Mageau et Mme Marcelle Falardeau, la responsable des travaux non-commerciaux au ministère, participeront également à cette rencontre. Le rôle et le fonctionnement de Rexforêt seront expliqués. De plus, M. Mageau présentera le plan d'action du MFFP produit à la suite du rapport du Vérificateur Général sur les travaux non-commerciaux. On indiquera aussi comment l'harmonisation opérationnelle des secteurs d'intervention non-commerciaux se fera.

c) Journée d'information du 22 novembre 2017 - La participation du public à la planification forestière – Volet stratégique

M. Barrette invite les membres de la TRGIRTO à participer à la Journée d'information sur la participation du public à la planification forestière qui aura lieu le 22 novembre à l'Hôtel V de Gatineau. M. Chartier déplore qu'une rencontre d'une Table opérationnelle ait été fixée à la même date.

ACTION : Demander le report de la TO du 22 novembre (C. Labrie)

d) Suivi des actions

Le document de présentation de M. André Dumont sur le cerf de Virginie n'a encore été reçu.

Après vérification, Mme Labrie mentionne qu'il sera possible après avoir obtenu leur consentement dans le cadre du projet de création d'une base de données, d'ajouter les informations relatives aux villégiateurs dans la couche de la carte d'affectation.

5. Nouvelles

M. Pierre Ménard a quitté ses fonctions de directeur général de la région du sud-ouest. Il occupe maintenant le poste de directeur général de la région du nord-ouest. M. Martin Gingras le remplace à la direction générale du sud-ouest.

6. Proposition de fusion de la grille de gestion des écarts et de la définition de modification substantielle (consultations mineures)

Depuis 2013, deux grilles différentes l'une de l'autre permettaient de gérer les écarts. L'une s'applique à la PRAN et l'autre aux modifications mineures liées au PAFIO et à la TRGIRTO. Par ailleurs, la notion de modification substantielle évoquée à l'article 59 de la LADTF demandait à être précisée.

La planification forestière fait l'objet de consultation de trois types : les consultations publiques sur les PAFI, la participation de la TRGIRTO à l'élaboration des PAFI et aux modifications mineures et les consultations dirigées du PAFIO qui, elles, peuvent cibler des groupes particuliers. La TRGIRTO a déjà convenu de la définition d'une modification mineure aux PAFI mais pas de la définition d'une modification substantielle qui conduirait à une consultation publique.

M. Laliberté demande pourquoi la définition de modification substantielle n'est pas précisée au niveau provincial? Mme Labrie explique que d'une région à l'autre les sensibilités par rapport aux modifications des PAFIO peuvent être différentes. Les forêts de l'Outaouais sont très différentes de celles de l'Abitibi. La planification forestière est, par exemple, fortement influencée par les caractéristiques propres à chacun des types de forêt. Ces caractéristiques sont susceptibles d'influencer de façon plus ou moins fréquente des modifications. Il faut donc adapter les critères et les cibles de la grille des écarts au contexte de ces forêts et aussi à la sensibilité des acteurs en présence.

Voici quelques commentaires ou questions qui ont été soulevés pendant la présentation de Mme Labrie :

- Les délais relatifs à une consultation publique sont très longs dans le cas d'une modification substantielle qui résulterait d'un ajout de SIP dans un secteur d'intervention déjà en opération;
- On considère que le seuil de 50 ha est pour une superficie d'un seul tenant;
- Plusieurs ponts ne sont pas dans les SIP mais on a besoin d'une réfection;
- Pour les ponceaux et les ponts non prévus dans des SIP dont les travaux sont réalisés par des gestionnaires de TFS, des clubs de quads ou de motoneigistes, des MRC ou des municipalités, le MFFP doit-il aviser la TRGIRTO?
- Il faudrait définir les ponts qui ne seraient pas considérés comme une modification substantielle;

- Un ponceau est-il considéré comme une nouvelle infrastructure s'il est déjà cartographié (sur un chemin existant);
- Parfois, des ponceaux sont à reconstruire en pont. Est-ce nécessaire de procéder à une consultation de 10 jours? Le MFFP doit-il être mis au courant?
- À l'intérieur d'une zone tampon de 200 m autour d'un SI, a-t-on besoin d'une autorisation pour modifier un tracé de chemin?
- Pour les gravières, le déboisement est autorisé par le MFFP mais l'exploitation l'est par le MERN. Les autres valeurs du milieu forestier (ex. nid d'hirondelles, engoulement d'Amérique) devraient être considérées pour l'établissement des critères et des cibles de la gestion des écarts;
- Le MERN a-t-il un système de consultation pour les gravières qui prenne en compte les habitats fauniques dans les gravières.

La TRGIRTO peut préciser qu'elle souhaite être impliquée pour les consultations dirigées. La nouvelle grille des écarts entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018. Il est souhaitable que la TRGIRTO transmette ses commentaires avant cette date. Les écarts qui impliquent une contribution de la TRGIRTO (information et participation) devraient faire l'objet d'un rapport qui leur serait transmis.

ACTIONS : Transmettre au coordonnateur le document de présentation de la grille des écarts et tout autre document pertinent dont notamment les bases sur lesquelles le ministère s'est appuyé pour préciser les différents seuils (C. Labrie);

Fournir des statistiques sur les demandes des BGA qui conduisent à des modifications de PAFIO ou de PRAN (C. Labrie)

À partir des documents disponibles qui leur seront transmis, les membres sont invités à transmettre leurs commentaires au coordonnateur (membres TRGIRTO)

Ces commentaires seront classés de façon à les associer aux différents critères de la grille des écarts. Le coordonnateur retournera les commentaires classés et proposera, le cas échéant, une rencontre afin de s'entendre sur des recommandations à formuler au MFFP (R. Barrette)

Structurer les actions concernant les modifications qui impliquent la TRGIRTO : informations à transmettre pour les cas de modifications qui nécessitent d'informer la TRGIRTO ou les cas d'invitation à participer à une consultation mineure, format des commentaires de la TRGIRTO à transmettre au MFFP, décisions du MFFP en réponses aux commentaires reçus (C. Labrie et R. Barrette)

7. Suivi du comité sur les COS

Ce point de l'ordre du jour a été traité en après-midi après les points 8 et 9.

Les résultats des 2 projets sur les COS ont été présentés lors de rencontres du comité sur les COS qui se sont tenus les 25 octobre (*Revue de littérature sur les enjeux écologiques ayant mené aux modalités dans les COS de la sapinière*) et le 7 novembre (*Planification maximale de quelques COS dans L'UA 073-52 et analyse selon différents scénarios*). M. Barrette fait un bref résumé de ces deux rencontres.

Compte tenu de la complexité des informations communiquées par M. Riopel, M. Dugas avait suggéré aux participants de reporter à une autre rencontre les discussions du comité sur les COS afin de tenter d'établir une recommandation pour la TRGIRTO. Après vérification avec le MFFP, il n'est pas possible de retarder le processus en cours. M. Riopel a été invité à émettre ses recommandations sur la mise en œuvre de la planification forestière basée sur l'approche des COS. Le document présentant les recommandations de MM Riopel et Mc Cullough a été transmis au coordonnateur le 14 novembre en fin de journée. M. Barrette le passe en revue et explique son contenu.

Plusieurs commentaires et questions suivent. Une proposition de résolution est présentée par M. Barrette. Les discussions permettent aux membres de se rallier autour d'une proposition.

TRGIRTO 201711-3

- Considérant que l'objectif visé par l'approche par COS est de développer une nouvelle approche de répartition spatiale des coupes mieux adaptée au contexte de la sapinière et de son régime de perturbations naturelles;
- Considérant que cette nouvelle approche vise à améliorer la situation par rapport aux effets de la CMO en créant plus de forêts d'intérieur;
- Considérant que cette nouvelle approche vise également à augmenter la protection globale de la biodiversité par l'application d'un filtre brut efficace;
- Considérant que le MFFP travaille à développer cette nouvelle approche de répartition spatiale des coupes pour la sapinière à bouleaux jaunes dans l'Outaouais;
- Considérant que le MFFP appliquera des normes de substitution à la coupe en mosaïque pour l'unité d'aménagement (UA) 073-52 pour la période commençant le 1er avril 2018 et s'étendant jusqu'au 31 mars 2019;
- Considérant que la TRGIRTO est désireuse d'influencer les éventuelles modalités de l'approche par COS et qu'elle a fait réaliser deux nouveaux projets intitulés *Vulgarisation de la documentation liée aux enjeux écologiques ayant menée aux modalités applicables dans les compartiments d'organisation spatiale (COS) et Planification maximale de quelques COS dans l'UA 073-52 et analyse selon différents scénarios* afin de mieux s'outiller pour comprendre ce qui pourrait être proposé par le ministère;

- Considérant qu' un rapport préliminaire présentant les résultats du projet *Planification maximale de quelques COS dans l'UA 073-52 et analyse selon différents scénarios et de scénarios de coupe par COS* et des recommandations sur la mise en œuvre de la planification forestière basée sur l'approche par COS ont été transmis à la TRGIRTO par Nova Sylva;
- Considérant qu' il importe de s'assurer de la qualité des forêts résiduelles laissées après coupe;
- Considérant qu' une hétérogénéité des formes et de grandeurs des structures résiduelles à différentes échelles d'analyse devrait être favorisée;
- Considérant qu' il faut s'assurer d'une bonne répartition de la forêt fermée sur le territoire à différentes échelles afin de faciliter la mobilité des espèces sur le territoire;
- Considérant que les volumes récoltés baissent en fonction de l'augmentation des contraintes de planification selon les résultats de l'étude;
- Considérant que les résultats soulèvent un doute quant aux effets potentiellement négatifs de l'application de l'approche par COS sur la possibilité forestière;
- Considérant que la forme allongée de certains COS rend difficile le respect des critères relatifs au 600 m et 900 m;
- Considérant que les retraits de superficies de chantiers suite à l'harmonisation avec les communautés autochtones rendent difficile l'atteinte des critères de planification des COS;
- Considérant que les coupes passées en CMO ont créé des BFR de petites dimensions qui pourraient faire en sorte qu'il soit impossible de récolter certains COS;
- Considérant que les modalités de l'approche par COS 2018-2019 seront mises en application pour une saison à titre d'expérimentation;
- Considérant que les résultats des expérimentations permettront d'alimenter les réflexions des membres de la TRGIRTO.

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Dominik Chartier, il est résolu à la majorité des représentants présents et une abstention de :

- 1) demander au MFFP de mieux définir les objectifs poursuivis par l'application de l'approche par COS spécifiquement pour la sapinière à bouleaux jaune;
- 2) demander au MFFP d'intégrer dans sa dérogation 2018-2019 des modalités qui permettent plus de flexibilité afin de tenir compte, entre autres, des différentes contraintes liées à la forme des COS, de l'historique des interventions de récolte et de l'harmonisation des chantiers de récolte avec les communautés autochtones;
- 3) demander au MFFP d'intégrer dans sa dérogation 2018-2019 un critère de planification précisant que 50% de la forêt résiduelle (FR) soit sous forme de blocs (BFR) de 50 ha et

plus ayant une largeur minimum de 200 m par COS afin de maintenir des forêts fermées de qualité;

- 4) demander au MFFP d'intégrer dans sa dérogation 2018-2019 un critère de planification précisant que les structures centrales soient d'une superficie minimale de 5 ha autour desquelles des zones tampons (buffer) de 600 m (80%) et 900 m (98%) sont appliquées afin de s'assurer de la mobilité des espèces fauniques;
- 5) demander au MFFP qu'il mette en place le plus rapidement possible des dispositifs de suivi afin de mesurer si effectivement la connectivité s'améliore et facilite la mobilité des espèces sur le territoire;
- 6) demander au MFFP qu'il évalue les impacts de l'application de l'approche par COS sur la possibilité forestière en tenant compte notamment des paramètres spatiaux et économiques;
- 7) demander au MFFP de lui présenter un bilan de l'application de l'approche de substitution à imposer pour l'unité d'aménagement (UA) 073-52 pour les périodes du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 et du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;
- 8) demander au MFFP que le bilan des expérimentations de l'approche par COS soit établi en fournissant les résultats des critères de répartition spatiale pour les COS où des interventions de récolte ont été planifiées, les résultats des indicateurs les plus significatifs identifiés par la TRGIRTO, les impacts des ententes d'harmonisation avec les communautés autochtones, les impacts liés à la forme des COS, les impacts de l'historique des coupes et les difficultés rencontrées par l'équipe de planification.

8. Suivi du comité sur le PAFIT 2018-2023

M. Barrette résume la rencontre du comité sur le PAFIT qui s'est déroulée le 1^{er} novembre à Gatineau. M. Sébastien Meunier du MFFP a fourni plus de détails concernant les éléments suivants :

- 1) Les îlots de vieillissement;
- 2) Le reboisement en pin blanc;
- 3) La stratégie d'aménagement du PAFIT par rapport aux analyses de rentabilité économique;
- 4) Le risque d'impacts sur la possibilité forestière compte tenu du budget des travaux sylvicoles (76 %) pour la période 2013-2015.

Les participants se sont dits satisfaits des explications fournies par M. Meunier. En ce qui concerne les îlots de vieillissement, MM Barrette et Meunier verront à développer un projet visant à faire un suivi des effets des îlots de vieillissement et à identifier d'autres mécanismes qui permettraient d'atteindre les objectifs visés par les Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) touchant cet enjeu.

9. Suivi de la rencontre du Groupe Nature avec M. Frédéric Doyon

Le 19 octobre 7 personnes liées au Groupe Nature se sont réunies pour assister à une présentation de M. Frédéric Doyon de l'ISFORT sur les enjeux écologiques. Un sommaire de

cette rencontre sera préparé et envoyé aux membres. De plus, M. Doyon produira un avis au mois de décembre.

ACTION : Transmettre aux membres un résumé de la rencontre du Groupe Nature du 19 octobre et l'avis de M. Doyon (P. Armstrong)

10. Projets PADF

a) **Projet Amélioration de l'accessibilité aux ressources naturelles et au territoire en forêt publique dans la région de l'Outaouais**

Les représentants des BGA ayant quitté la rencontre, le projet n'est pas présenté.

b) **Entérinement du projet du Collectif Bois Vivez votre classe en forêt!**

TRGIRTO 201711-4

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Jacques David, le projet *Vivez votre classe en forêt!* qui a été adopté par les membres par courriel le 11 octobre 2017 est entériné à la majorité (un vote contre).

c) **Suivi des projets en cours**

M. Barrette présente un suivi des projets du PADF (volet 1). Certains projets sont terminés, d'autres sont en cours de réalisation et quelques-uns n'ont pas encore été amorcés. Les coûts de certains projets ne sont pas encore finalisés. À partir d'une estimation des coûts, de coûts prévus ou de coûts réels des projets, les dépenses s'élèvent à 248 533\$ sur un budget global de 279 297\$. Un montant de 30 763\$ est toujours disponible. Le budget non engagé pourrait atteindre 80 763\$ si le projet d'Amélioration de l'accessibilité aux ressources naturelles et au territoire ne se réalise pas.

M. Lussier indique que le projet *Localisation, caractérisation et protection des frayères à doré jaune de 9 lacs stratégiques dans la réserve faunique de La Vérendrye, secteur Outaouais* a été revu en fonction des contraintes de temps et de ressources disponibles pour effectuer les relevés sur le terrain. Le coût du projet s'élève maintenant à 53 038\$. L'aide financière du PADF demandée totalise 45 438\$. L'inventaire des frayères touchera 9 lacs dans la Réserve faunique La Vérendrye. La direction de la Faune du MFFP approuve la méthodologie qui sera utilisée et est d'accord pour ajouter à la carte d'affectation les nouveaux sites de frayères à doré jaune qui seront confirmés. M. Lussier rendra disponible tous les documents liés à son projet incluant les devis techniques et l'offre de services du CERFO. Le CERFO réalisera les travaux en collaboration avec la SEPAQ.

En ce qui concerne le projet *Sensibilisation à la biodiversité*, M. Desjardins explique que les conditions exigées par la commission scolaire et les usines ne permettent plus de réaliser les visites d'usine de transformation du bois. Les activités de pêche expérimentale, de construction de cabanes à canard branchu et de sortie en forêt sont cependant maintenues telles que prévues au départ.

M. Desjardins poursuit son intervention en soulignant que souvent les bénévoles de la TRGIRTO ne possèdent pas les connaissances qui leur permettraient de poser des questions pertinentes pour faire avancer les débats. Pour l'an prochain, il suggère qu'un budget soit réservé afin que les partenaires qui en font la demande puissent avoir accès à de l'expertise selon leurs besoins liés aux sujets abordés à la TRGIRTO.

d) Propositions de projet

Aucun nouveau projet n'est présenté.

11. Présentation de la proposition de processus d'harmonisation opérationnelle

Ce sujet sera abordé en détails par le comité de travail sur le processus d'harmonisation opérationnelle lors d'une rencontre dont la date sera fixée prochainement.

12. Divers

a) Transverse de cours d'eau temporaire vs RADF

M. Perron explique que les règles et les critères pour l'installation des ponceaux sont beaucoup plus contraignants dans le RADF. L'utilisation d'une structure amovible pour traverser les cours d'eau sur les chemins d'extraction (pas sur les chemins d'accès) permettrait de réduire les coûts d'opération. Il est cependant nécessaire de les retirer après avoir terminé les travaux de récolte et de transport des bois nécessitant ainsi de procéder à la fermeture des chemins concernés.

Compte tenu du manque de temps pour explorer cette solution, M. Barrette suggère que ce sujet soit présenté plus en détails lors de la prochaine rencontre de la TRGIRTO le 31 janvier 2018.

13. Levée de la réunion

La séance est terminée à 16h30.